

BRIS D'ÉGALITÉ AU CHAMPIONNAT CANADIEN DE RINGUETTE

Bris d'égalité durant les parties

Toutes les parties se terminent par la victoire d'une des deux équipes.

Si la marque est égale à la fin d'un match, il y a une (1) période de prolongation chronométrée, au cours de laquelle la victoire va à la première équipe qui marque un but.

Si aucun but n'est marqué durant la première période de prolongation, il y a des périodes de prolongation chronométrées successives jusqu'à ce qu'une équipe marque un but. Celle-ci remporte alors la victoire.

Un des arbitres détermine à pile ou face l'équipe qui aura l'anneau à la mise au jeu à la première période de prolongation. L'équipe local décide si elle veut pile ou face et le gagnant débute avec l'anneau. L'autre équipe aura le choix de territoire.

Si d'autres périodes de prolongation sont nécessaires, les équipes effectueront chacune à leur tour la mise au jeu au début de la période et changeront de territoire à chaque nouvelle période.

Points

L'équipe gagnante reçoit deux (2) points et la perdante, aucun. L'équipe qui aura accumulé le plus de points dans chaque division sera classée en premier dans cette division. La deuxième place ira à la deuxième équipe ayant accumulé le plus de points et ainsi de suite.

Lorsque deux (2) équipes ou plus ont accumulé le même nombre de points après la ronde éliminatoire, la façon de déterminer le classement des équipes, à l'aide de la «marque officielle» des parties, est la suivante :

- i) l'équipe ayant remporté le plus de matchs entre les équipes à égalité, pendant la ronde éliminatoire, est classée en premier;
- ii) s'il y a encore égalité, l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés au cours des matchs entre les équipes à égalité, pendant la ronde éliminatoire, est classée en premier;
- iii) si l'égalité persiste, l'équipe ayant accordé le moins de buts au cours des matchs entre les équipes à égalité, durant la ronde éliminatoire remporte la première place;
- iv) si l'égalité persiste, l'équipe ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés pendant la ronde éliminatoire, est classée en premier;
- v) si l'égalité persiste, l'équipe ayant accordé le moins de buts pendant la ronde éliminatoire, est classée en premier;
- vi) si l'égalité persiste, le bris d'égalité sera déterminé à pile ou face.

REMARQUES IMPORTANTES

- I. Il importe de respecter l'ordre ci-dessus jusqu'à ce qu'il y ait bris d'égalité (c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une équipe soit éliminée). Une fois une des équipes éliminée, il faudra repartir à zéro, soit retourner à (i).

2. Dans la majorité des cas, cette méthode permettra de déterminer l'équipe GAGNANTE. Toutefois, il peut arriver que cette méthode permette de déterminer la DERNIERE équipe entre les équipes à égalité et que cette équipe doit être éliminée de la procédure de bris d'égalité (c'est-à-dire que les deux équipes gagnantes demeurent à égalité). Ainsi, on doit retourner à (i) pour le bris d'égalité entre équipes à égalité.
3. Dans tous les cas, la différence maximale (écart) entre les buts marqués et encaissés dans chaque partie est fixée à sept (7) buts, et il s'agit de la «marque officielle».
4. Suite à la compétition à la ronde, si une ou plusieurs équipes sont éliminées de la ronde des médailles suite à l'application du bris d'égalité au classement, une ou des mini-parties seront nécessaires afin de permettre l'accès du nombre requis d'équipe à la ronde des médailles.

Consultez le manuel technique en vigueur pour le Championnat canadien de ringuette pour plus amples informations sur les mini-parties